



Espace Jeunes

Dossier d'adhésion



Renseignements sur le jeune adhérent

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : M ☐ F ☐

Numéro de portable :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Renseignements sur les responsables légaux

Responsable légal 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Numéro d'allocataire* :

Responsable légal 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Numéro d'allocataire* :

*Les adhérents à la MSA devront fournir leurs attestations de quotient familial

Renseignements sur les personnes à contacter

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Autorisations parentales

☐ J'autorise mon enfant..... à pratiquer les activités et les sorties extérieures avec l'Espace Jeunes de Guilers.

☐ J'autorise la Ville de Guilers à utiliser l'image de mon enfant afin de promouvoir les activités et les projets de l'Espace Jeunes.

Renseignements sanitaires

Médecin traitant : **Tél :**

Vaccination (DT Polio) : date du dernier rappel :

Maladies : Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

- | | | |
|-------------------------------------|--|-----------------------------------|
| ☐ Rubéole | ☐ Varicelle | ☐ Angine |
| ☐ Scarlatine | ☐ Coqueluche | ☐ Otite |
| ☐ Oreillons | ☐ Rhumatisme articulaire aigu | ☐ Rougeole |

☐ Mon enfant est en situation de handicap

Régimes alimentaires – Allergies – Maladies :

- ☐ Régime alimentaire
- ☐ Allergies alimentaires
- ☐ Autres (allergies non alimentaires, maladies...)

Informations complémentaires (comportement, sommeil...) et autres recommandations des parents (antécédents médicaux, lunettes, appareillages...) :

Responsabilité civile

En vertu de l'article L227-5 du code social et des familles nous vous informons que vous pouvez souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquels ils participent.

Il est fortement conseillé aux familles de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance que leur contrat couvre l'ensemble des dommages corporels auxquels peuvent être exposés leurs enfants lors des activités.

Compagnie d'assurance responsabilité civile :

N° de contrat :

Documents à joindre :

Justificatif de domicile à fournir tous les ans

Copie des pages vaccinations du carnet de santé

Pass nautique (obligatoire selon l'activité)

La signature de ce document vaut acceptation des règles de fonctionnement du service. Elle atteste également l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Espace Jeunes, le cas échéant, à prendre toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) en lien avec l'état de l'enfant.

Date :

Signature du jeune adhérent :

Signature des responsables légaux :

.....

Adhésion 2026-2027 :

- ☐ Mon enfant viendra et repartira de l'Espace Jeunes par ses propres moyens.
- ☐ Mon enfant sera déposé et récupéré à l'Espace Jeunes.
- ☐ Vous percevez pour cet enfant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Je soussigné, Mme, M, responsable légal de
Atteste avoir mis à jour le dossier d'adhésion de mon enfant et accepte des règles de fonctionnement du service.
Le..... à Guilers.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :

Adhésion 2027-2028 :

- ☐ Mon enfant viendra et repartira de l'Espace Jeunes par ses propres moyens.
- ☐ Nous viendrons déposer et rechercher notre enfant à l'Espace Jeunes.
- ☐ Vous percevez pour cet enfant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Je soussigné, Mme, M, responsable légal de
Atteste avoir mis à jour le dossier d'adhésion de mon enfant et accepte des règles de fonctionnement du service.
Le..... à Guilers.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :

Adhésion 2028-2029 :

- ☐ Mon enfant viendra et repartira de l'Espace Jeunes par ses propres moyens.
- ☐ Nous viendrons déposer et rechercher notre enfant à l'Espace Jeunes.
- ☐ Vous percevez pour cet enfant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Je soussigné, Mme, M, responsable légal de
Atteste avoir mis à jour le dossier d'adhésion de mon enfant et accepte des règles de fonctionnement du service.
Le..... à Guilers.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :

Adhésion 2029-2030 :

- ☐ Mon enfant viendra et repartira de l'Espace Jeunes par ses propres moyens.
- ☐ Nous viendrons déposer et rechercher notre enfant à l'Espace Jeunes.
- ☐ Vous percevez pour cet enfant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Je soussigné, Mme, M, responsable légal de
Atteste avoir mis à jour le dossier d'adhésion de mon enfant et accepte des règles de fonctionnement du service.
Le..... à Guilers.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :



INSCRIPTIONS

12-17ANS

L'inscription à l'Espace Jeunes est prise en compte dès le moment où le jeune et sa famille ont rempli les conditions nécessaires :

- Dossier d'inscription dûment complété (fiche générale d'informations, fiche sanitaire de liaison et le règlement de l'Espace Jeunes) ;
- Fournir un justificatif de domicile ;
- S'acquitter de l'adhésion pour une année scolaire ;
- Transmission du numéro CAF ou MSA pour le calcul du Quotient Familial.

10-12 ANS : LES PRESK'ADOS

Les 10-12 ans sont soumis à certaines restrictions liées à leur âge. Le local ne leur est pas ouvert de manière informelle. Ils utilisent le local en attente du départ ou en retour d'activité. Les activités auxquelles ils peuvent s'inscrire sont repérées sur le programme par le symbole « **PKA** ». Il est aussi demandé aux parents de limiter la présence de leurs enfants au lieu d'accueil, lors des retours d'activités.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les jeunes s'engagent à respecter les horaires d'ouvertures d'accueil de l'Espace Jeunes.

Chaque jeune arrivant à l'Espace Jeunes se doit de saluer les personnes déjà présentes et signaler sa présence aux animateurs.

Les adolescents présents à l'accueil de loisirs doivent respecter les autres (jeunes, adultes), ainsi que toutes personnes présentes dans les locaux de L'Agora. Ils se doivent aussi de respecter le matériel mis à leur disposition.

Le volume de la chaîne hifi, de la télévision, des portables est à l'appréciation des animateurs, et fonction de l'ambiance générale qui règne au foyer.

L'utilisation des téléphones et des consoles portables est proscrite pendant les activités.

Les jeunes fréquentant l'accueil en dehors des activités programmées peuvent rentrer et sortir librement mais ne seront plus placés sous la responsabilité des animateurs dès leur sortie des locaux.

Toutes discriminations, violences et actes jugés non conformes par l'équipe pédagogique peuvent être sanctionnés.

Les boissons énergisantes sont interdites.

ACTIVITÉS

L'adhésion permet l'inscription aux différentes activités proposées par l'Espace Jeunes.

Le règlement peut être fait en espèce, en carte bancaire, en chèques vacances et en chèques libellé à l'ordre de **la régie municipale**.

Remboursement des activités :

- Toute absence justifiée du jeune inscrit à l'activité (raisons médicales ou familiales) fera l'objet d'un remboursement sur le compte d'jeun.
- Pour tout remboursement, l'activité doit être annulée au moins 48h avant.

- En cas d'annulation de la part de l'équipe d'animation des activités proposées, les parents et les participants seront prévenus. Il sera procédé au remboursement de l'activité sur le compte d'jeun.
- Si un jeune est en retard au départ d'une activité. Il est possible que le groupe soit déjà parti. Dans ce cas, il n'y aura pas de remboursement de l'activité.
- En cas d'absences de documents obligatoires pour la pratique de certaines activités, le jeune ne pourra participer et ne sera pas remboursé.
- Lors des retours en activités « soirée », les jeunes seront ramenés chez eux uniquement sur la commune (exception faite si le lieu d'habitation se trouve sur la route du retour).

Les responsables légaux des mineurs doivent souscrire à un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.

LE « D'JEUN »

Il existe à l'Espace Jeunes une monnaie virtuelle appelée « **d'jeun** » ouverte à tous. Pour cela des actions d'autofinancement sont proposées régulièrement aux adolescents adhérents. Les « d'jeuns » récoltés permettent de régler les activités proposées dans le programme. Dans le respect du cadre des règles de comptabilité publique, le paiement en d'jeuns se fait uniquement si le crédit de l'adhérent couvre la totalité de la somme due. Tout de même, l'adhésion à l'espace jeunes ne peut pas être réglé en Djeun's ni en Bon CCAS.

LES ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT

Plusieurs actions d'autofinancement sont programmées pendant l'année, celles-ci permet au jeune qui le souhaite de s'investir personnellement sur des temps définis. Ces actions peuvent être, l'entretien de bâtiments communaux (lavoirs, bois de Penfeld, etc.), le service pendant les vœux du maire, la vente de plat chaud, l'emballage de cadeaux, etc.

L'implication des jeunes pendant ces actions est valorisée par notre monnaie virtuelle le « D'jeun » a raison de 11 d'jeuns de l'heure. Selon le type d'activité, l'équipe se laisse le droit d'imposer un âge minimum (en lien avec le niveau d'autonomie nécessaire) ou un niveau de compétence (par exemple pour les vente de crêpes, des stages de préparation sont proposés, les jeunes doivent répondre à un certain degré de compétence pour pouvoir participer aux ventes).

Afin qu'un maximum de jeunes différents participent à ces actions, les inscriptions se feront suivant certains critères :

1. L'inscription d'un jeune à un autofinancement sera prise en compte que si ce dernier n'a pas participer à l'autofinancement précédent. Auquel cas, il sera positionné sur liste d'attente. Toutefois si 1 semaine après l'ouverture des inscriptions, il resterait de la place son inscription serait prise en compte.
2. Un jeune ayant été sur liste d'attente lors de l'autofinancement précédent sera prioritaire pour l'autofinancement suivant. Cela n'est valable que **si et seulement si** le jeune fait la démarche de s'inscrire le moment venu.